

préoccupation principale est d'influer sur la politique sociale menée par le gouvernement ontarien. Cet objectif n'implique pas seulement notre propre adhésion mais aussi celle des gens et des communautés de tout l'Ontario. De la même façon, nous devons faire appel, non seulement à l'expérience des organisations charitables mais aussi à celle des différents niveaux de gouvernement.

Un des soucis qui avait été clairement exprimé par diverses personnes lors de la conférence a été rappelé dans le mémoire adressé au gouvernement provincial et soumis à l'attention du ministre des Social and Family Services à la fin de janvier. Ce mémoire était essentiellement le même que celui que nous vous adressons aujourd'hui. Nous nous préoccupons des problèmes juridictionnels qui se rattachent à ceux de la pauvreté. Il y a tendance aux différents niveaux de gouvernement de vouloir situer les points faibles dans d'autres domaines. Des problèmes juridictionnels se posent au niveau de la répartition des tâches avec le gouvernement fédéral, en particulier sur le partage des coûts. Par exemple, les gouvernements municipaux ont la responsabilité d'appliquer le General Welfare Assistance Act mais ne peuvent décider de ce qu'ils doivent ou ne doivent pas faire. La répartition des pouvoirs entre les différents niveaux gouvernementaux constitue un grave problème puisqu'il a tendance à créer des conflits et à ralentir l'élaboration de la politique et des programmes sociaux.

Un autre point essentiel qui figure implicitement dans le mémoire traite du fait que la plupart des programmes de bien-être social se rapportant à différentes catégories d'indigents exigent certaines conditions préalables de la part des gens avant de pouvoir bénéficier des services. Le fait que les travailleurs pauvres se voient souvent refuser des services parce qu'ils n'entrent pas dans une certaine catégorie nous inquiète beaucoup. Nous n'ignorons pas que ce point a déjà été soulevé à plusieurs reprises mais notre objectif est de rassembler les divers intérêts dans la province d'Ontario. Il y a eu un effort dans cette direction lors de notre conférence en mai dernier, alors que nous avons essayé de réunir les gens ayant le même intérêt qui, dans ce cas, était l'application du Canada Assistance Plan en Ontario. Nous avons, à cette époque, organisé des réunions dans différentes municipalités à travers la province au lieu de n'en tenir qu'une seule. Ces réunions nous ont apporté des résultats très divers. En plus d'inviter les organismes à caractères bénévole et public, nous avons élu des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux. Les bénéficiaires des services sociaux et les travailleurs pauvres sont venus discuter de

leurs réactions vis-à-vis le nouveau programme et de la meilleure façon de le mettre en application en Ontario. D'après les conclusions découlant de ces réunions, il existe un manque terrible d'information en ce qui concerne le partage des responsabilités et ceci, non seulement entre les divers niveaux du gouvernement, mais aussi entre les organismes bénévoles et les départements publics, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux.

Ces réunions nous ont permis d'étudier de plus près l'attitude des pauvres à l'égard de leur condition. Il ressort de ces réunions que ceux parmi les pauvres qui sont incapables ou peu désireux d'accepter des responsabilités vis-à-vis leur propre bien-être ne sont pas limités à une seule partie de la population. Nous avons découvert, par exemple, qu'il existait chez certains groupes de pauvres des attitudes de non-compréhension vis-à-vis d'autres groupes appartenant à la même classe, en particulier les travailleurs pauvres. Il y a là un besoin énorme de dialogue et de compréhension entre ces divers groupes.

Cette conférence permettait, pour la première fois en Ontario, la réunion d'un membre du parlement et d'un législateur provincial dans une séance publique, séance qui a été suivie de réunions privées où les administrateurs du service du bien-être pouvaient discuter avec les assistés sociaux. En ce qui concerne la participation des gens à la prise de décisions administratives, nous voulons que tous se fassent entendre, même les plus silencieux. Nous sommes tous conscients du fait, j'en suis sûr, qu'il y a une tendance généralisée de la part de certaines gens de prendre leurs propres problèmes en main en vue d'essayer d'influencer les décisions publiques. Un certain nombre de ces gens font déjà partie de notre organisation mais nous devons en plus inviter les gens plus silencieux à venir discuter de leurs problèmes. Nous espérons pouvoir poursuivre cette méthode d'éducation de façon que soit de plus en plus grand le nombre de catégories sociales qui comprendront les problèmes découlant des responsabilités juridictionnelles, et la nature de la pauvreté et du besoin humain. Nous espérons que cette méthode sera répandue à travers le pays et qu'elle permettra d'apporter des solutions par l'innovation de programmes originaux.

Monsieur le Président, ce sont là les grandes lignes que je voulais tracer. Nous ne nous sommes pas occupé d'appuyer ce document avec des statistiques. Nous ne possédions pas, en premier lieu, les moyens de le faire et nous avons pensé en plus, qu'en tant qu'organisme bénévole provincial, notre rôle consistait plutôt à repérer quelques problèmes du genre dont nous vous avons